

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 17

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- la non-surchauffe des locaux en été,
- l'utilisation de matériaux naturels,
- l'économie d'énergie de chauffage, malgré un coefficient de transmission thermique k de 0,5 seulement.

Parmi les inconvénients, citons:

- les soins à apporter au montage, par exemple du fait de l'emploi d'un mortier léger,
- une capacité portante relativement faible, les immeubles de plusieurs étages devant être conçus avec des éléments porteurs intérieurs,
- la relative fragilité des briques utilisées,

- les restrictions concernant les saignées pour le passage des conduites,
- une épaisseur de mur relativement plus grande.

Cela étant, le coût de ces murs demeure généralement inférieur à une construction traditionnelle avec isolation rapportée.

8. Conclusion

Les procédés de construction présentés ici ne sont pas nouveaux, loin s'en faut. Or, dans les pays qui nous entourent et pour bien des immeubles et des villas construits en Suisse, les expériences accumulées livrent des résultats très favorables. Il s'agit donc maintenant de four-

nir un travail d'information, afin d'obtenir, dans tous les cantons, les autorisations nécessaires, même si elles sont en dérogation avec les règlements et normes en vigueur.

Références

«ELEMENT 26 – Terre cuite, technique et applications», édité par l'Industrie suisse de la terre cuite, case 27, 8035 Zurich, 1987

«ELEMENT 29 – Isolation thermique et maîtrise de l'énergie dans le bâtiment», 1993

Poster 7^e Status Seminar «Energieforschung im Hochbau», Zurich, 1992 – Conception thermique des constructions

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Usine électrique (EWA), Altdorf/UR	Bâtiments d'exploitation EWA, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton d'Uri et architectes originaires du canton d'Uri	5 août 94	
Fondation Centre Pasqu'art, Bienne	Extension et rénovation du Centre Pasqu'art, Bienne, concours en deux étapes	Spécialistes disposant d'une structure adaptée à la mission et domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1994 dans les districts de Bienne, Nidau, Büren, La Neuveville ou de Courtelary	30 août 94 (15 juill. 94)	
Canton des Grisons	Assainissement de la clinique psychiatrique Beverin, à Cazis/GR	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton des Grisons ainsi que les architectes originaires de ce canton	26 sept. 94	
Canton de Lucerne	Annexes au centre de formation de l'armée de Lucerne	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans les cantons de Lucerne, Obwald, Nidwald, Uri, Schwyz, Zoug ou du Tessin ainsi que les architectes originaires du canton de Lucerne	7 oct. 94	
Coopérative Résidence du 3 ^e âge Glaris	Appartements pour person- nes du 3 ^e âge, Glaris, CP	Architectes domiciliés ou établis le canton de Glaris ou originaires de ce canton	15 oct 94 (fin juin 94)	
Communes de Dardagny, Russin et Satigny (GE)	Maison pour personnes âgées, logements sociaux et commerces, CP	Une pré-inscription permettant au jury de désigner les concurrents est ouverte à tous les architectes établis ou domiciliés dans le canton de Genève au 1 ^{er} janvier 1994 et reconnus en tant que mandataires professionnellement qualifiés	28 octobre 1994 (10 juin, limite pour pré- inscription)	
Commune de Köniz/BE	Extension de l'école secondaire de Wabern/BE, CP	Professionnels domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans le district de Berne ou en étant originaires	18 nov. 94 (13 mai 94)	
Conseil municipal de Zurich	Habitations et école primaire «Fabrik am Wasser» à Zurich-Höngg, CP	Architectes originaires de Zurich ou domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 à Zurich	26 janv. 95	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.